

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement



Qu'est-ce que le PROE ?

Le PROE est une organisation intergouvernementale chargée de protéger et d'améliorer l'environnement des îles du Pacifique et de promouvoir le développement durable et la coopération.

Que fait le PROE ?

Le PROE élabore et gère des projets dans toute la région en collaboration avec ses pays et territoires membres pour :

- protéger le patrimoine naturel et les ressources des îles du Pacifique
- réduire la pollution marine et terrestre
- renforcer la capacité d'intervention face aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer
- améliorer les capacités nécessaires à l'avènement du développement durable
- développer les compétences en matière de communication, d'information, d'éducation pour le développement durable et d'élaboration de politiques.

Un travail de collaboration

Le PROE travaille rarement seul. Il collabore avec des partenaires à tous les niveaux et sert souvent de lien entre ceux-ci. Il forme de solides partenariats avec les organisations régionales et internationales, les pays et territoires membres, la société civile et le secteur privé, pour accroître l'impact de ses activités.

Défis pour le Pacifique

- Pauvreté
- Croissance démographique
- Eau douce
- Dégradation des terres
- Changements climatiques et élévation du niveau de la mer
- Déchets
- Vulnérabilité des petits États insulaires
- Espèces envahissantes
- Surexploitation des ressources naturelles
- Bonne gouvernance



Membres du PROE

Australie
États fédérés de Micronésie
États Unis d'Amérique
Fidji
France
Guam
Îles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Kiribati
Marianes du Nord
Nauru
Nioué
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Polynésie française
Samoa
Samoa américaines
Tokelau
Tonga
Tuvalu
Vanuatu
Wallis-et-Futuna

Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique (2005 - 2009)

Le Plan d'action incarne la vision partagée des membres du PROE quant à la gestion à long terme de leur environnement dans la perspective du développement durable.

Approuvé à la 15^e Conférence du PROE, qui s'est tenue en septembre 2004 en Polynésie française, ce plan définit des domaines d'action privilégiés tels que la gestion des ressources naturelles, la prévention de la pollution, les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Il couvre un certain nombre de domaines intersectoriels destinés à renforcer la capacité des Océanien à gérer durablement leur environnement, à savoir : politique, planification et partenariats intégrés ; suivi environnemental et rapports sur l'environnement ; accords et processus multilatéraux sur l'environnement.

Les priorités et domaines d'action privilégiés du plan sont reflétés dans la nouvelle structure du PROE axée autour des programmes Écosystèmes insulaires et Avenirs océanien.